



La Lettre du Conseil Municipal Roquetoire

N°12

Église Saint-Michel : un projet à construire ensemble

L'église Saint-Michel est un élément essentiel du patrimoine communal.

Pour mieux connaître son état, la commune a confié à un architecte spécialisé la réalisation d'un diagnostic complet, remis à l'ensemble des conseillers municipaux avec la convocation au conseil municipal du 30 septembre.

À ce jour, aucune décision de travaux ni d'emprunt n'a été prise.

Les élus ont formulé leurs questions et remarques sur ce diagnostic, qui ont été transmises à l'architecte ; la commune attend désormais ses réponses pour envisager la suite.

L'objectif est de préparer un projet réaliste, maîtrisé et largement subventionné, **avant toute mise en œuvre**.

La municipalité poursuivra ce dossier avec transparence et responsabilité, dans le respect de l'histoire et des moyens de Roquetoire.



Renforcement de la défense incendie



DECI RUE DE COCHENDAL



DECI RUE BLONDEL



BOUCHE INCENDIE RUE DE COCHENDAL

Dans le cadre de l'amélioration de la défense incendie, des travaux ont été réalisés ces dernières semaines avec l'installation de plusieurs bouches et poteaux d'incendie sur le territoire communal. Ces équipements permettront de renforcer l'efficacité des services de secours et d'assurer une meilleure protection des personnes et des biens. La municipalité remercie les habitants pour leur compréhension durant la période des travaux.

Maire :
Véronique BOIDIN :
06 74 08 53 23

Adjoints :
François HENNERON :
06 86 79 68 10
Patricia WASSSELIN :
06 34 29 14 69

Daniel NOURRY :
06 28 15 54 35
Laurent CEUGNIET :
07 83 60 52 81

Rénovation du Monument aux Morts

Durant le mois d'octobre, des travaux d'entretien ont été réalisés sur le monument aux morts de la commune. Les plaques commémoratives ont été restaurées, avec la remise en peinture en blanc des noms afin d'en améliorer la visibilité. Les barrières entourant le monument ont également été repeintes. Ces interventions s'inscrivent dans le cadre de l'entretien régulier du patrimoine communal, afin d'en assurer la préservation et la mise en valeur.



Ramassage des encombrants

Pour bénéficier du service de ramassage des encombrants, **vous devez vous inscrire impérativement en mairie, au plus tard, une semaine avant la date de ramassage.** Vous pouvez également bénéficier d'un service de ramassage à la demande. Voir les modalités sur www.ca-pso.fr/dechets.
Date du prochain ramassage : **le lundi 5 janvier 2026**
UN DOUTE ? UNE QUESTION ?
Contactez le service collecte au 0800 676 053
Informations et formulaires de demande en ligne : www.ca-pso.fr/dechets

La collecte des ENCOMBRANTS

Le dispositif de collecte des encombrants à la demande concerne toutes les communes du territoire de la CAPSO.

Une collecte des encombrants par an sur votre commune

Comment connaître la date ?
La date de collecte est inscrite sur le calendrier de collecte qui vous sera remis en fin d'année dans votre boîte aux lettres. Vous pouvez également télécharger ce calendrier sur www.ca-pso.fr - rubrique déchets.

Comment bénéficier de ce service ?
Pour en bénéficier, il suffit de contacter votre mairie et de vous inscrire au plus tard une semaine avant la date de collecte en précisant le type d'encombrants à évacuer*.

La collecte des encombrants à la demande

Quel est ce nouveau service ?
Vous pouvez solliciter le service au cours de l'année pour un ramassage d'encombrants à la demande, celui-ci est limité à 500kg ou 3m³ par foyer et par enlèvement. Le tarif est de 20€ le déplacement qui sera à votre charge. La date de la collecte est déterminée à partir de 20 demandes pour optimiser le circuit de collecte.

Comment faire ma demande ?
Il vous faudra contacter le numéro vert au 0 800 676 053 www.ca-pso.fr du service de collecte de la CAPSO, pour faire votre demande. L'agent enregistrera vos coordonnées et vous recontactera pour vous donner la date de la collecte.

* liste des encombrants acceptés au verso

Liste des encombrants

Les encombrants sont les déchets provenant des ménages qui du fait de leur poids et/ou de leur volume, ne peuvent être enlevés en même temps que les poubelles. Seuls les déchets entrant dans la définition des encombrants seront pris en charge par le service.

ACCEPTÉS AUX ENCOMBRANTS
ce que vous pouvez présenter à la collecte des encombrants

- Les tables*, le mobilier en plastique, les portes (sans verre) les canapés, les fauteuils...
- Les objets volumineux : balançoire en bois, barrières sans métal...
- Les sommiers, sommiers tapissiers éventuellement en bois (sans sommier métallique, ni métal/bois), les tapis...

REFUSÉS AUX ENCOMBRANTS

- Les ordures ménagères, les matelas, les gravats, les déchets de travaux, les déchets industriels spéciaux, les déchets dangereux, les déchets médicaux, les déchets électriques et électroniques, le verre, les batteries, les huiles, les pneumatiques, les bouteilles de gaz, la ferraille, les sanitaires en laiton (ex: WC, lavabo, bide double...)

PENSEZ AUX DÉCHÈTERIES !

6 déchèteries du Syndicat Mixte Lys Audomarois (SMLA) sont à votre disposition à **Arques, Longueuesse, Tetignem** (commune déléguée de Saint-Martin-lez-Tetignem), **Aire-sur-la-Lys, Lumbres et Dennebroeucq**. Retrouvez les horaires et adresses de ces déchèteries sur www.smla.fr ou au 03 21 71 12 33.

Les habitants des communes de **Bayenghem-Lès-Eperlecques, Nordaques, Nort-Leulinghem, Tournehem-sur-la-Hem et Zouafques** peuvent se rendre également dans les déchèteries de Licques (7 voie communale, 03 21 00 24 16) et de Louches (sur la D22 à la sortie d'Autiquoy / A1, 03 21 71 27 311) appartenant au SVADEC.

LE MOT DE L'OPPOSITION

Suivez-nous sur Facebook : Roquetaire Pour Tous

Église Saint-Michel : un chantier à 2 millions d'euros ?
Un diagnostic a récemment été présenté au conseil municipal concernant l'église Saint-Michel. Le montant total des travaux envisagés dépasse **1,5 million d'euros TTC**. Et si la commune devait emprunter cette somme, le coût final (intérêts compris) dépasserait **les 2 millions d'euros**. Ce serait un engagement financier pour **plus de 20 ans**. Certains diront qu'on peut faire les travaux par tranches. Mais cela revient à **prioriser l'église par rapport à d'autres besoins essentiels : entretien de l'école, de la salle des fêtes, de la voirie...** Sans oublier que **les subventions diminuent**, que le mécénat ne couvre qu'une petite part, et que seule **la taxe foncière pourrait être augmentée** pour financer le reste. Avant de s'engager dans une telle dépense, nous demandons que la municipalité :

- **Demande un avis officiel des Services de l'Etat** sur la faisabilité de ce projet ;
- **Fasse chiffrer uniquement les travaux réellement urgents**, pour éviter tout risque immédiat ;
- **Consulte les habitants**, car c'est bien leur quotidien qui sera impacté.

Préserver notre patrimoine est important. Mais **le faire au prix d'un endettement massif**, sans garanties, serait une erreur. Il est temps d'ouvrir un vrai débat, public, clair et sans tabou.

Marie-Françoise Wawrzyniak, Marc-Antoine Bruge, Annick Duprez, Richard Noel

Le banquet des aînés

Le lundi 20 octobre, le traditionnel banquet des aînés s'est tenu à la salle des fêtes et a rassemblé 140 participants dans une ambiance conviviale. Le repas, préparé par le restaurant La Grange, a été très apprécié. Le comité des fêtes avait mis à disposition une borne photobox, permettant à chacun de repartir avec un souvenir de cette journée. L'animation musicale était assurée par Bertrand et Lily, qui ont contribué à la bonne humeur générale. La commune adresse ses remerciements à l'ensemble des bénévoles ainsi qu'à nos conseillers départementaux M. Jean-Claude Dissaux et M^{me} Florence Wozny pour leur présence et leur soutien.



Message à l'attention des Aînés :
La distribution des colis à destination de nos aînés
se déroulera les vendredi 12
et samedi 13 décembre prochains.

La Lettre du Conseil Municipal

Travaux à la salle de musique

Des travaux ont été réalisés à la salle de musique afin d'améliorer ses conditions d'usage. Une fenêtre et une porte ont été remplacées pour renforcer l'isolation thermique, l'étanchéité et l'insonorisation du bâtiment. Ces interventions visent à assurer un meilleur confort pour les utilisateurs tout en améliorant la performance énergétique de l'équipement communal.



Travaux de voirie

Des travaux ont été réalisés sur plusieurs voiries communales (rue Verte et rue de Ligne) avec la pose d'enrobés coulés à froid (ECF). Cette opération a pour objectif d'entretenir les chaussées et de prolonger leur durée de vie. Ces interventions contribuent à préserver le patrimoine routier communal.



RUE VERTE



RUE DE LIGNE

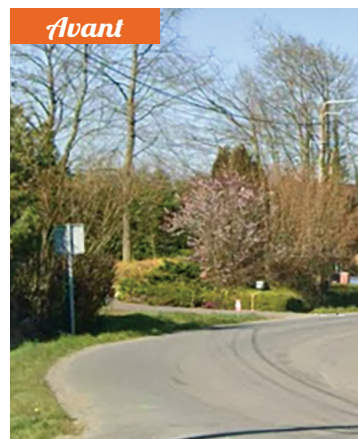
Installation d'un panneau d'information numérique

Un panneau d'affichage numérique a été installé à l'entrée de la place de la mairie le 27 octobre, à proximité de la boucherie et de la boulangerie. Cet équipement permet de diffuser en temps réel les informations municipales, les événements locaux et les messages de service public. Il a pour objectif d'améliorer la communication avec les habitants et de faciliter l'accès à l'information communale.



Création d'un cheminement piétonnier

Des travaux ont été réalisés le long de la RD 195 afin d'aménager un cheminement piétonnier, qui vise à sécuriser les déplacements des piétons et à améliorer la liaison entre les différents secteurs de la commune. Il contribue également à favoriser les mobilités douces et à renforcer la sécurité sur cette portion de voirie.



Ouverture de la mairie :

La mairie est ouverte au public aux horaires suivants :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : de 14h à 18h

Mercredi : de 9h à 12h

mairie-roquetoire@orange.fr

www.roquetoire.fr

Vous voulez rencontrer Mme le Maire ou les adjoint(e)s ?

N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 03 21 39 05 07

Bibliothèque : 03 21 93 63 92

bibliothequeroquetoire@outlook.fr

Horaires : mardi de 16h30 à 18h, mercredi de 14h à 18h

vendredi de 16h30 à 18h, samedi de 10h30 à 12h15

Agence postale : ouverte du lundi au vendredi : de 14 h à 18 h

06 44 89 19 39

Site officiel de Roquetoire : www.roquetoire.fr

Page Facebook officielle : Roquetoire actualités